



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## Délibération n°132/2021 du Conseil communautaire Séance du 11 octobre 2021

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 5 octobre 2021

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 59

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14

Nombre de délégués absents : 2

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt et un, le onze octobre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Chusclan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

**Présents :** Alain NICOLET, Jean-Yves CHAPELET, Christian BAUME, Philippe BERTHOMIEU, Michèle FOND-THURIAL, Corine MARTIN, Christine MUCCIO, Jennifer OBID, Alain POMMIER, Jean Christian REY, Thierry VINCENT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Pascal PEYRIERE, Stéphane MAURIN, Gilles DELALIEU, Ulrich BELANGERE, Fred MAHLER, José RIEU, Robert GAUTIER, Yves CAZORLA, Patricia CHENEL, Manon CROUSIER, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Florian REYROLLE, Patrick PALISSE, Cédric CLEMENTE, Benoit TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Claire LAPEYRONIE, Didier BONNEAUD, Catherine CHANTRY, Christine CLERC, Benjamin DESBRUN, Hervé GINOT, Catherine PECASTAING, Marie-Chantal PIONNIER, Michel COULLOMB, Nathalie LACOUSSE, Nathalie FORGEROU, Olivier JOUVE, Raymond CHAPUY, Claude SALAU, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Philippe PAQUIER, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, André LOPEZ, Jean ROCHE, Véronique HERBE, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Béatrice LOISON, Éric AJASSE

**Absents ayant donné procuration :** Pascale BORDES à Corine MARTIN, Anthony CELLIER à Philippe BERTHOMIEU, Maxime COUSTON à Jean-Yves CHAPELET, Michel CEGIELSKI à Jean Christian REY, Justine ROUQUAIROL à Jennifer OBID, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Muriel ROY-CROS à Nathalie FORGEROU, Julie MERCIER à Benoit TRICHOT, Ghislaine DE VERDUZAN à Hervé GINOT, Daniel MOUCHETANT à Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT à Benjamin DESBRUN, Patricia GARNERO à Christian BAUME, Sophie GUIGUE à Claude SALAU, Jacques BERTOLINI à Marie-Chantal PIONNIER

**Absents :** Sandrine ANGLEZAN, Monique GRAZIANO-BAYLE

**Secrétaire de Séance :** Guy AUBANEL

**Objet : Vente d'un terrain sur la Zone d'Activités Bernon à Tresques.**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et le code de l'Urbanisme,  
**Vu** le code général de la propriété des personnes publiques,  
**Vu** la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi « NOTRe »),  
**Vu** la délibération n°176/ 2013 du 14 octobre 2014 du conseil de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien,  
**Vu** la délibération n°106/2016 du 12 décembre 2016 du conseil de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien,  
**Vu** la délibération n°48/2021 du 12 avril 2021 du conseil de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien

**Considérant** que la zone d'activité de Bernon, située sur la commune de Tresques, fait partie de l'inventaire des zones d'activités économiques établi par la collectivité,

**Considérant** la sollicitation auprès de France domaines, service de la direction générale des finances publiques, en date du 7 septembre 2020, qui a rendu un avis favorable le 1<sup>er</sup> février 2021,

**Considérant** que dans le cadre de la commercialisation des parcelles de la zone d'activité de Bernon, M. BONZI et Mme HIVIN, au travers son entreprise « Société Civile Immobilière BH3 » s'est porté acquéreur pour le lot 5, cadastré AI 283, d'une contenance de 1 092 m<sup>2</sup>, pour un montant de 37 429,60 euros toutes taxes comprises,

**Considérant** l'erreur présente dans la délibération n°48/2021 du 12 avril 2021, dans laquelle il est fait mention d'une vente à Monsieur Bonzi et non pas à sa société SCI BH3

**Considérant** la nécessité de rectifier cette erreur, et de procéder à la vente au profit de la société SCI BH3

**Considérant** que cette question a été présentée à la Commission Développement économique du 9 février 2021,

**Le conseil communautaire décide, à l'unanimité ;**

- **D'autoriser** le Président à procéder à la vente du lot n° 5, au profit des conjoints Laurent BONZI et Malika HIVIN au travers la SCI BH3, en pleine propriété indivise à concurrence d'un tiers, cadastré AI 283 de 1 092 m<sup>2</sup> au prix hors taxe de 29 € le m<sup>2</sup>, avec 5.761,60 € de taxe sur valeur ajoutée,  
Soit 31 668 € hors taxe sur valeur ajoutée et 37 429.60 € (trente-sept mille quatre cent vingt-neuf euros et soixante centimes) en prix principal incluant la taxe sur valeur ajoutée.

**D'autoriser** le Président à signer toutes pièces utiles à la réalisation de cette vente

Fait et délibéré à Chusclan, le 11 octobre 2021.

**Le Président**  
**Jean Christian REY**

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le

25 OCT. 2021

